

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 13 Février 2024

Inquiétude des forces vives face aux retours médiatiques

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'intérieur et des Outre-mer, Madame la Ministre déléguée aux Outre-mer,

Lors des négociations du 11 février dernier entreprises par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, en présence de la Ministre déléguée aux Outre-mer, nous avons fait part de notre principal sujet de revendication, auquel adhère toute la population de Mayotte : il s'agit de la suppression du séjour territorialisé, qui place injustement notre île dans un régime d'exception. Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer nous a indiqué sa volonté d'accéder à cette demande. Cependant, devant l'instrumentalisation de la question relative à la suppression du droit du sol au moyen d'une révision constitutionnelle improbable, **suite aux annonces du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, notre revendication principale a été reléguée au second rang.**

Pour rappel, la suppression du droit du sol, pour louable qu'elle soit, n'a jamais constitué une revendication exprimée par les Forces Vives. C'est pour cela que les Forces Vives peinent à masquer leur profonde préoccupation face à un détournement de la portée de leur principale revendication et souhaitent des actions fortes (concrètes) du Gouvernement. Comme convenu lors de ces négociations, la suppression du titre du séjour territorialisé ne doit en aucun cas être liée à un quelconque souhait de réviser la Constitution pour y insérer la suppression du droit du sol. De même, il est souhaitable que la fin du titre de séjour territorialisé soit totalement décorrélée du projet de loi Mayotte.

Devant la situation hautement préoccupante marquée hier par l'assassinat d'un des nôtres, au sortir des barrages de Tsingoni, et afin d'éviter un bain de sang prévisible, les Forces Vives invitent le gouvernement à accéder à cette demande légitime, seule manière d'apaiser les tensions, conduisant à la levée des barrages.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous attacherez au traitement de notre demande et vous prions, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Madame la Ministre déléguée aux Outre-mer, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Les forces vives de Mayotte

Contact presse : lesforcesvivesdemayotte@gmail.com